

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## UFO Drivetrain Cleaner

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale  
UFO Drivetrain Cleaner

Autres noms / Synonymes  
UFO Clean Drivetrain

▼ N° de produit  
PR-4206218

Identifiant unique de formulation (UFI)  
G600-E0MW-W00N-5T4N

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange  
Nettoyant

Utilisations déconseillées  
Aucune en particulier.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

**Ceramicspeed A/S**

Noergaardsvej 3

7500 Holstebro

Denmark

+45 9740 2544

Courriel

info@ceramicspeed.com

révision

9/02/2023

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

Date de la précédente édition

9/02/2023 (2.0)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger  
Sans objet.

Mention d'avertissement  
Sans objet.

Mention(s) de danger  
Sans objet.

Conseil(s) de prudence  
Générales

-

Précautions

-

Intervention

-

#### Stockage

-

#### Élimination

-

#### Contient

Aucune en particulier.

#### Autre étiquetage

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

UFI : G600-E0MW-W00N-5T4N

### 2.3. Autres dangers

#### Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
2-ethylhexyl acetate	N° CAS: 103-09-3 N° CE: 203-079-1 REACH: N° index:	5-10%	Skin Irrit. 2, H315	
citral	N° CAS: 5392-40-5 N° CE: 226-394-6 REACH: N° index: 605-019-00-3	<0.05%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	[9]

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### Autres informations

[9] Identifié par l'UE comme l'un des 26 ingrédients de parfum spécifiques connus pour provoquer une dermatite de contact allergique (Règlement (CE) No 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques)

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

5% - 15%

· Agents de surface Non ioniques

< 5%

· Parfums (CITRAL)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital ou Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

#### Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

### Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

### Brûlure

Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune en particulier.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune en particulier.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les écoulements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomée, et les placer dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

#### Température de stockage

> 0°C

#### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

citral

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 32

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 5

Observations:

D = Signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.

Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques (L'AR du mai 2021).

#### DNEL

2-ethylhexyl acetate

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	15 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	30 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	35.5 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	71 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	35.5 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	71 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	3 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	17 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1.5 mg/kg/jour

citral

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Dermique	140 µg/cm <sup>2</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Dermique	140 µg/cm <sup>2</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	1 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	1.7 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	2.7 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	9 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	600 µg/kg/jour

#### PNEC

2-ethylhexyl acetate

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		827 ng/L
Eau douce		8.27 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		82.7 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		100 mg/L
Sédiment en eau de marines		21.3 µg/kg
Sédiments en eau douce		213 µg/kg
Terre		37.7 µg/kg

citral

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		678 ng/L
Eau douce		6.78 µg/L

Emission intermittente (eau douce)	67.8 µg/L
Installation de traitement des eaux usées	1.6 mg/L
Sédiment en eau de marines	12.5 µg/kg
Sédiments en eau douce	125 µg/kg
Terre	20.9 µg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

### Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandé. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

## 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

### Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.


### Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.			


### Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Pas d'exigences particulières	-	-

### Protection des mains

Situation de travail	Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
En cas d'exposition prolongée ou de concentration élevée	Caoutchouc nitrile / Gant neoprene	0,65	> 240	EN374-2, EN374-3, EN388	
En cas d'exposition de courte durée ou de faible concentration	Pas d'exigences particulières	-	-	-	

### Protection des yeux

Situation de travail	Type	Normes	
En cas d'exposition prolongée ou de concentration élevée	Protection des yeux	EN166	
En cas d'exposition de courte durée ou de faible concentration	Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.	-	

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

Liquide

#### Couleur

Jaunâtre

#### Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Caractéristique

#### pH

7

#### Densité (g/cm<sup>3</sup>)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Viscosité cinématique

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

#### Changement d'état

##### Point de fusion/point de congélation (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

##### Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

##### Point d'ébullition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

##### Pression de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

##### Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

##### Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

##### Point d'éclair (°C)

75

##### D'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

##### Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

##### Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Solubilité

##### Solubilité dans l'eau

Complètement soluble

##### n-octanol/coefficient d'eau

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

##### Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

### 9.2. Autres informations

#### D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Produit/composant	2-ethylhexyl acetate
Méthode d'essai :	
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	3000 mg/kg
Autres informations :	

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	2-ethylhexyl acetate
Méthode d'essai :	OCDE 404
Espèce :	Lapin
Durée :	
Valeur :	Effets nocifs observés (Irritant)
Autres informations :	

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Effets sur le long terme

Aucune en particulier.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier.

#### Autres informations

Aucune en particulier.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune en particulier.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes de traitement des déchets**

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

**Catalogue Européen de Déchets (CED)**

Sans objet.

**Étiquetage spécifique**

Sans objet.

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>14.1 ONU</b>	<b>14.2 Désignation officielle de transport</b>	<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>14.4 PG*</b>	<b>14.5. Env**</b>	<b>Autres informations :</b>
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Limites d'utilisation**

Aucune particulière.

**Demandes de formation spécifique**

Pas d'exigences particulières.

**Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées**

Sans objet.

**Autre**

Sans objet.

**Sources**

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

**RUBRIQUE 16: Autres informations**



**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

**Abréviations et acronymes**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

**Autre**

Sans objet.

**▼ Homologué par**

LS

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : BE-fr